

Service Chef de file :

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

Service(s) associé(s) :

M320 - Service de l'entretien des routes / M420 - Service des transports

Résumé :

Le tourisme, compétence partagée, est générateur de croissance et constitue un atout majeur pour le développement local. La politique touristique du Département du Bas-Rhin s'écrit dans une volonté partagée avec le Département du Haut-Rhin de valorisation de la Destination Alsace dont la nouvelle stratégie de développement sera redéfinie en 2017. Par le soutien des acteurs du tourisme et l'apport d'ingénierie, notamment par le biais de l'agence Alsace Destination Tourisme, le Département consolidera son lien de proximité avec les territoires, le tourisme étant créateur de richesses et d'emplois non délocalisables. Le présent rapport a pour objet de proposer l'inscription, au budget primitif de 2017, des crédits dédiés au développement touristique.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
D	62010	F	Soutien au développement touristique	143 331,00	479 945,00
D	62010	I	Soutien au développement touristique	30 000,00	-*
D	62020	F	Carrières de St Nabor	-*	-*
D	62020	I	Carrières de St Nabor	-*	-*
			TOTAL	173 331,00	479 945,00

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
R	62010	F	Soutien au développement touristique	-*	-*
R	62010	I	Soutien au développement touristique	-*	75 000,00
R	62020	I	Carrières de St Nabor	-*	-*
			TOTAL	0,00	75 000,00

**Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action. Elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles (cf. le rapport « BP investissement »).*

Avec plus de 19 millions de visiteurs en Alsace, tant excursionnistes que touristes, dont 10,5 millions dans le Bas-Rhin, et 22 000 emplois liés directement à la présence des touristes, le tourisme s'affirme comme une activité génératrice de croissance et un atout majeur pour le développement local.

Compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités, le tourisme est une activité hautement concurrentielle et requiert l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques et sociétales. Dans un contexte d'acteurs institutionnels partenaires sur la destination, et de redistribution des compétences en application de la loi NOTRe, la politique touristique du Département s'écrit dans une volonté partagée avec le Haut-Rhin de valorisation de la Destination Alsace.

La gouvernance des acteurs du tourisme, et sa lisibilité pour les acteurs socio-professionnels, constitue un enjeu majeur pour créer les conditions efficaces de promotion et d'attractivité du territoire.

Le rapprochement des deux Départements alsaciens, dans la co-fondation de l'agence Alsace Destination Tourisme (ADT) permet, aujourd'hui, de construire ensemble, et, demain, de mettre en œuvre, via l'ADT et au service des territoires, leur stratégie touristique pour la Destination Alsace.

Présent sur l'ingénierie au service des territoires, notamment en lien avec l'ADT, le Département souhaite consolider son lien de proximité avec les territoires, le tourisme étant créateur de richesses et d'emplois non délocalisables.

I. Enjeux et projets pour 2017

▪ Consolider la Destination Alsace et renforcer l'économie touristique des territoires

Considérée comme l'échelle pertinente par l'ensemble des acteurs institutionnels et socio-économiques, la destination Alsace s'inscrit à travers les valeurs-clés qu'elle renvoie : excellence, innovation, humanisme et authenticité.

Les activités de pleine nature, la mise en tourisme des sites de montagne, la valorisation du patrimoine castral, le tourisme de mémoire, l'œnotourisme et les savoir-faire alsaciens, constituent aujourd'hui des marqueurs forts de la destination, qu'il faut continuer de structurer et de développer.

Pour autant, les capacités d'innovations des Départements doivent permettre d'explorer d'autres champs de développement potentiels : tourisme industriel, tourisme de santé ou encore silver tourisme.

De même, la complémentarité des périmètres géographiques entre la Destination Alsace et le Massif des Vosges, l'espace transfrontalier du Rhin Supérieur et le Grand Est sont à prendre en compte.

▪ Construire la stratégie de développement touristique à un échelon interdépartemental et en concertation avec les acteurs socio-professionnels et institutionnels

La mise en place de la Région Grand Est au 1er janvier 2016 emporte des conséquences sur l'organisation territoriale du tourisme. Dans le cadre de ses compétences en matière de planification, la Région est appelée à définir les objectifs à moyen terme du développement touristique régional. Les Départements restent chargés d'établir les schémas d'aménagement touristique départementaux et d'élaborer les plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée.

La stratégie de développement du tourisme en Alsace, adoptée en juin 2012, par la Région Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, arrive à son terme au 31 décembre 2016. C'est pourquoi, dans la droite ligne de la création en 2015 de l'agence interdépartementale Alsace Destination Tourisme (ADT), faisant office de Comité départemental du tourisme, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin élaboreront conjointement leur stratégie de développement touristique à l'échelon interdépartemental et pour la période 2017-2020.

La future stratégie de développement du tourisme se devra d'être un outil pratique et concret, traitant de la chaîne de compétences nécessaires à l'économie touristique: qualification de l'offre touristique, développement, valorisation et mise en marché de l'offre. Elle devra s'inscrire dans les objectifs fixés par la future stratégie régionale et dans l'ouverture et la coopération, en fonction des filières et des projets, avec les acteurs touristiques du Grand Est, et tenir compte de la compétence tourisme dévolue aux intercommunalités à compter du 1^{er} janvier 2017.

II. Propositions d'inscription de crédits

62010 - Soutien au développement touristique

- **Le soutien à des associations à vocation touristique :
Crédits proposés au budget primitif de 2017 : 91 695 €**

Le Département soutient des associations à vocation touristique qui contribuent de façon significative, chacune dans son champ d'intervention, à la qualification de l'offre touristique et au développement de la capacité des associations à répondre aux besoins des publics.

Ce soutien concerne des associations telles que le Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin (RDTR) qui a pour mission générale d'assurer le développement et la promotion des hébergements chez l'habitant, l'AJA, agence de tourisme associatif, qui développe des solutions en réponse à des besoins spécifiques (jeunes, familles, personnes en situation de handicap, clubs de sport, classes...), et le Club Vosgien qui contribue à l'aménagement et l'entretien des sentiers ainsi qu'au jalonnement des circuits pédestres.

Le soutien à l'activité touristique passe également par le conseil et l'aide apportés aux visiteurs tels que l'animation du chalet du Champ du Feu pendant la saison estivale et le dispositif de secours au Mont Sainte Odile pendant les grands jours d'affluence.

- **La contribution au contrat de destination Massif des Vosges :
Crédits proposés au budget primitif de 2017 : 18 250 €**

La stratégie de développement du tourisme Destination Alsace a également trouvé un socle plus large à travers le contrat de destination touristique du Massif des Vosges, outil au service des territoires de montagne et amplificateur d'une offre touristique cohérente et lisible.

Ce contrat est structuré autour de cinq filières porteuses : stations vallée, sites de visite, bien-être, itinérance, écotourisme. L'objectif est de proposer une offre touristique attractive, revisitée, en phase avec les attentes de la clientèle, pour passer durablement d'un tourisme d'excursion à un tourisme de séjour.

Le Département s'inscrit dans le contrat de destination touristique du Massif des Vosges.

- **L'entretien du réseau cyclable :**
Crédits proposés au budget primitif de 2017 : 20 000 €

Le développement de la pratique du vélo constitue un enjeu prioritaire pour les collectivités alsaciennes qui se sont rassemblées autour du projet Alsace à vélo, dont le Département du Bas-Rhin assure le pilotage. Avec 2 500 km d'itinéraires cyclables, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin disposent d'un vrai potentiel en matière de cyclotourisme car traversés par des EuroVélo Routes majeures (EV 5, 6 et 15) et de grands itinéraires. Cette offre est le résultat de plus de vingt années d'investissements mis en œuvre par les deux Départements en faveur des infrastructures cyclables.

Dans le cadre de la politique d'entretien de son réseau cyclable, le Département du Bas-Rhin peut être amené à faire appel aux gestionnaires de certains sites spécifiques pour entretenir les pistes. C'est le cas notamment pour les itinéraires cyclables situés au sein des forêts domaniales. Aussi, 15 000 € pourraient être attribués à l'Office National des Forêts et 5 000 € à la Commune de Haguenau pour l'entretien des voies forestières autorisées aux cyclistes.

- **L'aide au transport à vocation exclusivement touristique :**
Crédits proposés au budget primitif de 2017 : 350 000 €

Dans le contexte du transfert de la compétence transports interurbains à la Région Grand Est à compter du 1^{er} janvier prochain, le Département a souhaité conserver le financement des lignes à vocation exclusivement touristiques, celles-ci n'étant pas considérées comme des lignes régulières au sens du Code des Transports.

Cette volonté est notamment dictée par la nécessité de garder une cohérence d'ensemble entre les sites touristiques que le Département souhaite promouvoir ou dont il est propriétaire et les infrastructures de transports qui permettent d'y accéder (LR 500 vers le Haut-Koenigsbourg et les navettes des neiges LR 252 – 258 – 511 – 542). Trois autres lignes sont également concernées, la LR 317 vers le Château du Fleckenstein et les deux lignes menant à Europa Park depuis Strasbourg et Sélestat.

Une convention spécifique devra être mise en œuvre pour définir les modalités de financement entre la Région Grand Est et le Département.

62020 - Carrières de Saint-Nabor

Le Mont Sainte-Odile, site emblématique pour l'Alsace, occupe une place importante pour le développement touristique et économique du Bas-Rhin. Il représente un atout indéniable pour le développement du massif, le site étant fréquenté par un nombre de visiteurs estimé à environ 800 000 par an, auxquels il faut ajouter randonneurs et cyclistes.

Au-delà des différentes réflexions et projets en cours ou à venir sur l'aménagement de la partie sommitale, l'accessibilité au site ou encore le devenir de la voie ferrée, le Département reste engagé auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Carrières d'Ottrott et de Saint-Nabor afin de finaliser la mise en sécurité du site, préalable indispensable à son éventuelle reconversion.

Cet engagement a été contractualisé au travers notamment du Contrat de Projets 2007-2013 et devrait se clôturer en 2017, les travaux devant être achevés prochainement.

La commission des dynamiques territoriales a émis un avis favorable à ces propositions le 10 novembre 2016.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 dans l'axe d'intervention 620 - Développement touristique du Bas-Rhin.

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY